

Moment de divulgation	Avantages	Désavantages	Commentaires
Sur le formulaire de demande d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d'avoir été honnête. • Tranquillité d'esprit. • Facilité : que l'employeur décide si l'épilepsie est un problème. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de discrimination. • Sans recours légal. 	<ul style="list-style-type: none"> • En faisant ce choix, vous aurez peut-être plus de difficulté à trouver du travail. • En optant pour ce choix, vous pouvez trouver un employeur pour qui l'épilepsie n'est pas un problème.
Pendant un entretien d'embauche	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d'avoir été honnête. • Tranquillité d'esprit. • Discrimination moins probable face à face. • Bonne occasion de répondre brièvement et de manière positive à des questions spécifiques à l'épilepsie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque potentiel de trop insister sur l'épilepsie et pas assez sur vos compétences et vos aptitudes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Êtes-vous à l'aise pour parler de votre épilepsie? Avez-vous une idée de comment aborder le sujet avec l'employeur? Ce sont des questions difficiles mais qui peuvent vous aider à préparer un entretien d'embauche.
Après un entretien d'embauche (quand on vous offre un travail mais avant de le commencer)	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d'avoir été honnête. • Tranquillité d'esprit. • Si le fait de savoir que vous êtes épileptique a modifié la décision de vous embaucher, et que vous êtes certain que vos crises ne vont pas à l'encontre de votre capacité à accomplir le travail, un recours légal est possible. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'employeur pourrait penser que vous auriez dû le mettre au courant avant que la décision de vous embaucher soit prise. • Pourrait entraîner à un manque de confiance envers le service du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exige d'évaluer honnêtement l'importance des crises en fonction des tâches du travail pour lequel on postule. • Exige d'être capable d'expliquer comment l'épilepsie ne vous empêchera pas d'effectuer le travail. Cela comprend aussi le volet de la sécurité au travail.
Après avoir commencé le travail	<ul style="list-style-type: none"> • Vous donne l'occasion de faire vos preuves au travail avant la divulgation. • Vous permet de répondre aux questions possibles sur l'épilepsie avec les collègues de travail. • Si la divulgation entraîne de la discrimination, un recours légal est possible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nervosité, stress et crainte de faire une crise au travail (se souvenir que le stress peut être un déclencheur de crise). • Possibilité que l'employeur vous accuse d'avoir falsifié votre formulaire de demande d'emploi. • Risque de faire une crise avant que les collègues sachent comment administrer les premiers soins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus vous retardez le moment de divulguer l'épilepsie, plus ce sera difficile de le faire. • Il peut être difficile de savoir à qui et comment divulguer l'épilepsie.

<p>Après une crise au travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vous donne l'occasion de faire vos preuves au travail avant la divulgation. • Si la divulgation entraîne de la discrimination, un recours légal est possible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité que l'employeur vous accuse d'avoir falsifié votre formulaire de demande d'emploi. • Risque que vos collègues de travail ne sachent pas comment réagir lors d'une crise. • Pourrait changer les rapports avec les collègues. • Cela peut entretenir les préjugés, les mythes et les idées fausses à propos des personnes épileptiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • La relation que vous entretenez avec vos collègues pourrait être affectée s'ils ont le sentiment que vous ne leur avez pas dit la vérité. Il peut être difficile de rétablir la confiance.
<p>Ne jamais le dire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'employeur ne peut pas réagir à votre épilepsie, sauf si vous faites une crise au travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon le type d'emploi occupé, il est possible d'être congédié pour avoir caché votre épilepsie. • Nervosité, stress et crainte de faire une crise au travail (se rappeler que le stress peut être un déclencheur de crise). • Risque que vos collègues de travail ne sachent pas comment réagir lors d'une crise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous n'avez pas eu de crise depuis plus de deux (2) ans, les questions sur la divulgation de votre épilepsie revêtent moins d'importance.

Source : l'Alliance canadienne de l'épilepsie